

MAIRIE
de
BANNE

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 30 MAI 2023**Date de convocation : **24 mai 2023**Publication de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Le trente mai deux mil vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Banne, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-Marie LAGANIER, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : M. LAGANIER / Mme CHALVET / MM. ALLAVENA / COLOM-Y-CANALS / Mme MARRON / M. BRUNEL / Mme GINIER / M. FOUILLERON / Mme DUMAS / MM. FERRIER / COSTE / FERRARI formant la majorité des membres en exercice.

Mme Pascale MARRON a été élu secrétaire de séance.

Absents : M. HAYDAN (pouvoir à M. LAGANIER) / M. FAURE et Mme MEIGNIER.

Nombre de Conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 12** **Absent : 03**

Le Maire de Banne certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Ce Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance. **Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2023.**

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 :

Secrétaire de séance : M. François COLOM Y CANALS.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Extension et renforcement du réseau d'eau potable au quartier Le Plot de Cheyrès :

Monsieur le Maire indique au Conseil que le réseau d'eau potable au quartier du Plot de Cheyrès est presque saturé et que suite à l'obtention du permis de construire de la SAS Les Garidelles pour la construction d'une cave vinicole privée, il convient d'effectuer un renforcement et une extension du réseau d'eau potable. Pour ce faire, la Commune doit prendre en charge la moitié du coût des travaux, à savoir 33 500€ HT. Monsieur le Maire souligne que ce programme pourrait être subventionné, notamment par les services de l'État.

Mme DUMAS et M. BRUNEL soulignent que bien que des subventions soient envisageables, aucun arrêté d'attribution n'a été reçu. Ils indiquent qu'il serait intéressant, avant de conventionner avec le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA) de connaître les montants exacts et de fait, le reste à charge de la Commune.

Mme MARRON signale qu'il ne faut pas créer de précédent en prenant en charge une extension de réseau pour un projet privé et demande si c'est la première fois que la Commune participe à une extension de réseau pour un particulier. Monsieur le Maire et M. COSTE signalent que ledit projet n'a fait qu'accentuer le problème d'alimentation en eau potable dans ce quartier et que d'autres abonnés sont concernés par ce renforcement. En effet, lors du dernier agrandissement d'une maison individuelle, le SEBA avait déjà signalé qu'une extension serait à envisager.

Mme DUMAS et M. BRUNEL soulignent que les travaux de la SAS Les Garidelles ont d'ores et déjà commencé, qu'un permis de construire a été délivré et que la Commune doit donc faire

Mairie - 07460 BANNE

Tél. : 04 75 39 82 66 - Fax : 04 75 39 86 71

Courriel : ma-banne@inforoutes-ardeche.fr

les travaux d'extension du réseau, ce qui permet en même temps au SEBA, de renforcer ledit réseau.

M. COLOM Y CANALS indique que l'estimatif présenté dans la convention du SEBA est important et qu'il faudrait revoir avec eux le détail.

Au vu des débats, le Conseil Municipal souhaite connaître à combien s'élève la participation communale après obtention de subventions et participations diverses avant de voter la convention financière présentée par le SEBA. Monsieur le Maire propose d'ajourner la délibération en attente des informations demandées et la reporter à la prochaine réunion, ce qu'accepte le Conseil à l'unanimité des membres présents.

Constitution d'une sous-régie de recettes : Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie afin d'expliquer la constitution d'une sous-régie de recettes installée auprès du service Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Mairie de Banne.

Lorsque la Commune dépendait de la Trésorerie des Vans et en vue de sa fermeture prochaine, le Trésorier comptable avait sollicité la Commune pour fermer la régie de recettes du CCAS et englober les produits du CCAS dans la régie de recettes de la Commune, afin de n'ouvrir qu'un seul compte de dépôt bancaire. La Commune et le CCAS avait donc répondu favorable à cette demande.

Aujourd'hui, au vu de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics du 1^{er} janvier 2023 et de l'attractivité du CCAS de la Commune, il convient d'ouvrir une sous-régie de recettes de la régie principale de la Commune pour encaisser les produits du CCAS. Le Conseil Municipal approuve cette constitution à l'unanimité de ces membres présents.

Mandataires à la sous-régie de recettes : Mme GINIER Éliane et Mme DUPRÉ Nicole, très impliquées dans le fonctionnement du CCAS, sont nommées mandataires de la sous-régie du Centre Communal d'Action Sociale pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de la Mairie de Banne, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Fonds Verts – Demande de subvention pour la prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation : Considérant la création de la réserve communale de sécurité civile par délibération en date du 28 juillet 2020 et la nécessité de l'équiper afin de détecter au mieux les départs de feux et poursuivre la surveillance active, Monsieur le Maire indique qu'il serait opportun de déposer des dossiers de demande de subvention dans le cadre du Fonds Verts, notamment pour l'acquisition d'un pickup équipé d'une motopompe.

Mme MARRON et M. BRUNEL souhaitent que soit réfléchi la pertinence de l'achat d'un tel véhicule, à savoir s'il pourra être utilisé toute l'année et par l'ensemble des agents.

M. COLOM Y CANALS souligne l'intérêt d'avoir un véhicule visible et lisible pour la réserve communale de sécurité civile.

Monsieur le Maire propose au Conseil une délibération de principe pour équiper et faire fonctionner la réserve communale (véhicule de patrouille, talkies-walkies, jumelles, lits de camp, etc.), ce qu'accepte le Conseil.

Tarifs du nouveau columbarium : Un nouveau columbarium a été installé dans la seconde partie du cimetière qui est constitué de case pouvant recevoir deux urnes. Monsieur le Maire rappelle que le columbarium, installé dans la partie ancienne du cimetière, est composé de cylindre ne pouvant recevoir qu'une seule urne et indique au Conseil qu'il faudrait instaurer et harmoniser les tarifs pour ces columbariums.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11 voix POUR et 2 abstentions (M. ALLAVENA et Mme MARRON) fixe les tarifs ci-après à compter du 1^{er} juin 2023 :

	Durée	Prix	Nombre d'urne maximum
Ancien cimetière	15 ans	120 €	Une urne
	30 ans	240 €	
Second cimetière	15 ans	350 €	Deux urnes
	30 ans	700 €	

Subventions aux associations : Monsieur le Maire présente au Conseil les demandes de subvention qui ont été reçues en Mairie. Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

- 200€ de subvention à l'association De source sûre – Fréquence 7.

Le Conseil rappelle que les associations de la Commune peuvent diffuser leurs animations sur cette radio locale.

- 200€ de subvention au Foyer de l'Hôpital de Chambonas.
- 200€ de subvention à l'association Les Créatifs&Artistes de Banne.

Le Conseil souligne le dynamisme de cette association nouvellement créée sur la Commune.

- 1000€ de subvention à l'association Les Amis de Banne.

Monsieur le Maire indique avoir participé à une réunion avec l'association, la Fondation du Patrimoine et les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), dont l'Architecte des Bâtiments de France. Il informe que les travaux projetés par l'association ont été largement critiqués par les services extérieurs présents, alors que ceux-ci sont prévus pour protéger et mettre en valeur le Site du Château ; ils semblent donc compromis. Le Conseil souligne qu'il serait intéressant d'effectuer plusieurs devis car un seul est présenté au dossier.

Limitation de vitesse dans les hameaux : Monsieur FOUILLERON présente au Conseil la demande de plusieurs habitants du quartier du Mazel qui souhaiteraient que le hameau soit limité à 30 km/h. Le Conseil répond favorablement à cette sollicitation. Un arrêté du Maire réglementant la vitesse dans le hameau va être pris et des panneaux seront installés à l'entrée et à la sortie du lieu-dit.

Monsieur le Maire et M. COSTE indiquent qu'il serait opportun de trouver également des solutions pour limiter la vitesse au quartier de La Lauze. La route traversant le hameau étant une départementale, un courrier au Président du Département va être fait en ce sens.

Questions diverses :

Éclairage public : Suite à l'achèvement des travaux d'enfouissement des réseaux au Mazel, M. FOUILLERON sollicite la possibilité d'éteindre l'éclairage public la nuit. Mme MARRON soulève la question de la tranche horaire à retenir. Monsieur le Maire indique qu'il avait contacté le SDE 07 à ce sujet mais qu'il n'a pas eu de retour de leur part, une relance va leur être faite.

Remerciements : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de l'association des amis de Saint Paul le Jeune (ADASP) pour le prêt de la salle des fêtes pendant

la durée des travaux de celle de Saint Paul le Jeune, ainsi que pour la gentillesse et la disponibilité du personnel communal.

Monsieur le Maire indique qu'il a également reçu les remerciements de vive voix des autres associations à qui la salle des fêtes avait été prêtée.

Courrier du SEBA : Dans sa séance en date du 28 février 2023, le Conseil Municipal avait souhaité qu'un courrier soit fait auprès du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA) afin d'avoir des dates précises de travaux quant à la conduite dite de transfert ainsi que pour l'assainissement collectif au quartier de l'église. Monsieur le Maire donne lecture de la réponse du SEBA qui indique avoir sollicité des subventions pour le renforcement de ladite conduite. Si une subvention est obtenue, les travaux pourraient être inscrits au budget 2024. Pour ce qui est de l'assainissement au quartier de l'église, le SEBA indique qu'il ne pourra pas voir le jour en 2024 et ne donne pas davantage de précisions à ce sujet.

La séance est levée à 20h10.

La secrétaire de séance,

Pascale MARRON



Le Maire,

Jean-Marie LAGANIER

